

CONSEIL DE VIE SOCIALE EN EHPAD

DIP/AFF/506 - octobre 2025



RÔLE ET MISSIONS :

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'EHPAD et notamment sur :

- Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'EHPAD.
- Les activités de l'EHPAD l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques.
- L'ensemble des projets de travaux et d'équipements

- La nature et le prix des services rendus par l'EHPAD.
- L'affectation des locaux collectifs.
- L'entretien des locaux.
- Le relogement prévu en cas de travaux ou de fermeture partielle ou totale de l'EHPAD.

Les avis émis par le Conseil de Vie Sociale sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Vie Sociale doit être informé de la suite donnée aux avis et propositions qu'il a pu émettre.

PRÉSIDENTE : Mme DUVERGER Simone

REPRÉSENTANT-E-S DES RÉSIDENTS

TITULAIRES :

M. DUPIEUX Gérard
M. BUVAT Jean-François
Mme LESOURD Martine
Mme THIN Marie-Paule
Mme BARDET Antoinette

SUPPLÉANT-E-S :

Mme CHARRONDIÈRE Claudette
Mme MOREAU Jacqueline
Mme BONNAMOUR Josette

REPRÉSENTANT-E-S DES FAMILLES

Mme BUVAT Anny
Mme RAIDELET Bernadette

REPRÉSENTANT-E-S DES MJPM

(Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs)

TITULAIRES :

Mme ROCHER LEGROS Eve
Mme KOUSKOUS Isabelle
Mme MARONNAT Nadège

SUPPLÉANT-E-S :

Mme LEMAIRE Céline

RÉSIDENTS VOLONTAIRES PARTICIPANTS AU CVS

Mme BRAMARD Marie-Hélène
Mme MOREAU Ginette
Mme FAUSTINO Chantal
Mme LAFFORGUE-COFFIN Christiane

Mme ROULIN Suzanne
Mme GODARD Michelle
Mme CONVERS Régina
M. KOCH Maurice

Il est rappelé que le Conseil de Vie Sociale traite uniquement de situations générales et non de situations individuelles.